

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI – IDENTIFICATION DES GROUPES VISÉS

(CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI)

Les questions contenues dans cette section sont conformes à la Charte des droits et libertés de la personne puisque les renseignements obtenus sont utiles à l'application d'un programme d'accès à l'égalité en emploi à laquelle est assujettie la Ville d'Amos en vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*.

SEXE Féminin Masculin**HANDICAP** **Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.**Compte tenu de ce qui précède, êtes-vous une personne handicapée? Oui Non**AUTOCHTONE** **Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada.**Faites-vous partie des peuples autochtones du Canada? Oui Non**MINORITÉS VISIBLES** **Les membres des minorités visibles sont des personnes autres que les autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.**Faites-vous partie d'une minorité visible? Oui Non

À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes qui sont considérées comme faisant partie d'une minorité visible au sens de la Loi (*veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive*) :

- Noirs (Africains, Haïtiens, Jamaïquains, ...);
- Personnes originaires de l'Asie du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde, ...);
- Chinois (Hong Kong, Chine, Mongolie, ...);
- Coréens;
- Japonais;
- Personnes originaires de l'Asie du Sud-Est (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Laotiens, ...);
- Philippins;
- Autres personnes originaires des îles du Pacifique;
- Personnes originaires d'Asie occidentale et Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, ...);
- Latino-américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, ...).

MINORITÉS ETHNIQUES **Les membres des minorités ethniques sont des personnes autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. La langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre pour faire partie d'une minorité ethnique. De plus, cette langue ne doit pas être le français ni l'anglais.**Faites-vous partie d'une minorité ethnique? Oui Non

À titre indicatif, voici quelques exemples de langues maternelles de personnes pouvant être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique au sens de la Loi (*veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive*) :

- Allemand; Polonais; Bulgare; Portugais; Espagnol; Roumain; Grec; Russe; Hongrois; Ukrainien; Italien.